



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 rue de l'Avenir 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**7 mai 2019**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mai, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 30 avril 2019, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) : 0**

**Votants : 16**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, BOURGEOIS Martial, GUERINEAU Christophe, CITRON Jacques, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLoux Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, DESFORGES Philippe, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, MMES CHATELAIN Danièle, DUPRE Céline, PANNEKOUCKE Maria,

**Excusés :** MME DAVID Gwendoline, PETIT Christine, M. GAUCHER Dominique

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

## Ordre du Jour

### **1. Modification des compétences facultatives et optionnelles des statuts de la CCPNL**

La compétence SPANC figure actuellement dans les compétences optionnelles de la CCPNL. Toutefois, la loi n°2018-702 du 03 Aout 2018 aménage les modalités de report du transfert de la compétence Eau et Assainissement du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Pour un report après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence SPANC doit se trouver dans les compétences facultatives ; à défaut le transfert de la compétence « Assainissement » se fera obligatoirement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, l'article L.5214-16 modifié par la loi n°2018-957 du 07 Novembre 2018 redéfinit les groupes de compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes.

Les statuts ont donc été modifiés pour être en conformité avec cet article. De plus, la définition de l'intérêt communautaire figure désormais en annexe des statuts.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret incluant désormais la définition de l'intérêt communautaire en annexe aux statuts.

### **2. Transfert de la compétence « Fourrière Animale »**

Suite à la difficulté rencontrée par le Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale pour obtenir le quorum lors de ses conseils syndicaux, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de transférer la compétence « Fourrière Animale » au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Ainsi les cotisations appelées aux communes seront payées par la CCPNL.

Le Conseil Communautaire accepte également de se substituer aux communes pour la cotisation à la Mission locale du Pithiverais et d'intégrer cette mission dans l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale ». Une CLECT sera donc organisée prochainement pour figer ces transferts de charges.

Une proposition est aussi faite pour que la CCPNL cotise au FAJ (Fonds d'aide aux Jeunes) et FUL (Fonds Unifié au Logement) en lieu et place des communes. Ne trouvant pas de consensus, ce point pourra être étudié lors de la CLECT et décider ultérieurement.

### **3. Attribution et répartition des sièges à la CCPNL à compter de mars 2020**

L'article L.5211-6-1 du CGCT relatif à la composition de l'organe délibérant d'un EPCI définit les règles d'attribution et de répartition des sièges au sein d'une communauté de communes. Aussi, à compter de la prochaine mandature en mars 2020, le nombre de sièges est fixé à 26.

Un accord local peut être conclu mais ce dernier doit être validé avant le 31 Aout 2019.  
Une proposition d'accord est présentée au conseil avec une répartition à 32 sièges afin que les « petites communes » du territoire conservent un peu de poids dans les décisions prises par un conseil communautaire.

Un temps de réflexion est demandé par les conseillers. Aussi, ce point sera voté lors du prochain conseil prévu le 28 mai.

#### **4. Approbation d'avenants relatifs au marché de travaux d'extension du Groupe Scolaire de Boisseaux**

Suite à l'avis favorable de la CAO en date du 07/05/2019, le conseil communautaire valide, à l'unanimité, les avenants relatifs au marché de travaux du groupe scolaire de Boisseaux comme suit :

- Lot n° 5 : Cloisons-doublages-menuiseries int.-faux plafonds (DELARUE) : + 880.00 € HT
- Lot n° 6 : Sols souples-peintures (NEYRAT) : + 7 511.45 € HT
- Lot n° 9 : Cuisine (CLIMAT CUISINE) : + 855.00 € HT

#### **5. Affaires diverses**

- ✓ Inauguration du Groupe Scolaire des 4 Vents à Boisseaux le Lundi 24 Juin 2019 à 17h00
- ✓ Inauguration de l'ESP Outarville le Mardi 14 Mai à 10h15
- ✓ Cuisine centrale scolaire de Bazoches : l'appel d'offres a été lancé. Celui-ci est en cours d'analyse. Les entreprises seront choisies lors du prochain conseil communautaire.
- ✓ Véhicule frigorifique : l'appel d'offres a été lancé ce jour.
- ✓ EPFLI : M. Choffy informe l'assemblée des missions de l'EPFLI (Etablissement Public Foncier) et demande si une présentation de leur activité peut être réalisée au cours d'un prochain conseil communautaire

**Jean Marc LIROT**

**Céline DUPRE**

**Christophe GUERINEAU**

**Pierre ROUSSEAU**

**Jacques CITRON**

**Daniel POINCLOUX**

**Danielle CHATELAIN**

**Bertrand POISSON**

**Patrick CHOFFY**

**Jean Louis BRISSON**

**Didier THOMAS**

**Martial BOURGEOIS**

**Maria PANNEKOUCKE**

**Michel CHAMBRIN**

**Alain THUILLIER**

**Philippe DESFORGES**

